



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION  
N°2023-12-DEL-388

OBJET :

**MARCHES PUBLICS –  
FOURNITURE DE  
MOBILIER ADAPTE  
AU SECTEUR DE LA  
PETITE ENFANCE**

RAPPORTEUR :

**Mme Catherine EVANO**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:  
33

VOTANTS : 33

**Le 12 DECEMBRE 2023 à 20H00**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 4 DECEMBRE 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Mme Paméla BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Pascal GILLES, Madame Frédérique MAHER donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Monsieur KERIGNARD Sophie, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S):0

**OBJET : MARCHES PUBLICS - FOURNITURE DE MOBILIER ADAPTE AU SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023 donnant délégation de compétences au maire,

VU la délibération n° 2023-04-DEL-199 en date du 5 avril 2023 modifiant la délégation de compétences au maire,

VU l'avis rendu par la Commission aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable dans sa séance du 27 novembre 2023,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de Triel-sur-Seine de procéder à l'achat de mobilier adapté au secteur de la petite enfance destiné notamment à la future Maison de la Petite Enfance,

**CONSIDERANT** que le coût prévisionnel est estimé au maximum à 140 000 € HT,

**CONSIDERANT** que le marché sera conclu pour un an,

**CONSIDERANT** qu'il n'est pas prévu de décomposition en lot car l'allotissement de ce marché ne permettrait pas à la Commune d'avoir un volume suffisamment conséquent et représentatif pour permettre une offre concurrentielle,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1ER : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation d'un marché de fourniture de mobilier adapté au secteur de la petite enfance, selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 3° du Code de la commande publique.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire dans le cas où la procédure serait infructueuse, à relancer celle-ci selon les dispositions prévues par le Code de la commande publique en pareil cas.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à attribuer et signer le marché de fourniture de mobilier adapté au secteur de la petite enfance ainsi que les éventuels avenants et documents d'exécution du marché.

**ARTICLE 4 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l'exécution et le règlement du marché de fourniture de mobilier adapté au secteur de la petite enfance.

**ARTICLE 5 : DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Cédric AOUN



La secrétaire de séance,  
Françoise POIRRIER



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe-ta-versailles@juradm.fr -*

Accusé de réception en préfecture  
078-217806249-20231212-2023-12-DEL-388-DE  
Date de réception préfecture : 15/12/2023